

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 décembre 2017 portant abrogation de l'arrêté du 21 novembre 2002 fixant le régime de rémunération des ouvriers d'État du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

NOR : INTA1736564A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le décret du 26 février 1897 relatif à la situation du personnel civil d'exploitation des établissements militaires ;
Vu le décret n° 55-851 du 25 juin 1955 relatif au statut de certains ouvriers relevant du ministère de l'intérieur ;
Vu l'instruction générale du 12 octobre 1955 fixant les modalités d'application du décret 55-851 du 25 juin 1955 portant statut des ouvriers du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 21 novembre 2002 fixant le régime de rémunération des ouvriers d'État du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
S. BOURRON